



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

SCI AAS FINANCES Construction de 2 batiments

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

AAS FINANCES

Raison sociale

AAS FINANCES

N° SIRET

48226084100010

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

SALTI

Prénom(s)

Jean-Bernard

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement de caravanes ou de résidences	ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de mobiles de loisirs., 41A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction de deux bâtiments (bâtiment A comportant des surfaces de vente relevant d'un établissement recevant du public, et bâtiment B) pour une surface de plancher totale de 2 906 m², sur un terrain de 9 085 m². Le projet comprend l'aménagement des espaces extérieurs : réalisation d'une voie de circulation en enrobe desservant les bâtiments, création de 59 places de stationnement aérien (dont 6 places PMR et 20 places affectées à l'ERP), réalisées majoritairement en dalles alvéolaires perméables (enrobe pour les places PMR), ainsi que de cheminements piétons en revêtement minéral clair aux abords des entrées. Sept arceaux à vélos (14 emplacements) sont prévus. Le traitement paysager comprend la plantation de 23 arbres de hautes tiges d'essences locales et variées accompagnées d'une végétation naturelle dense, formant un ensemble boisé. Les espaces de pleine terre représentent 3 554 m², soit 39 % de la surface du terrain. Les surfaces imperméabilisées sont limitées au strict nécessaire. Le projet ne comporte aucun travail de démolition.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif de créer des zones tertiaires destinées à soutenir l'activité économique de la commune de Chatuzange-le-Goubet. Il vise à répondre aux besoins locaux en matière de petits commerces, d'artisanat et de petites industries, en offrant des locaux d'activité adaptés à l'implantation ou au développement de ces acteurs économiques sur le territoire communal. Le projet participe ainsi au dynamisme économique du village et au maintien d'une offre de proximité, tout en s'inscrivant dans une démarche de qualité environnementale et d'insertion paysagère : limitation de l'imperméabilisation des sols par le recours aux dalles alvéolaires perméables, maintien de 39 % du terrain en pleine terre, et création d'un ensemble boisé composé de 23 arbres de hautes tiges d'essences locales et variées.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le terrain d'assiette étant nu (aucune construction, aucun arbre ni clôture présents sur le terrain), le projet ne comporte aucun travail de demolition préalable. La phase travaux comprend les opérations suivantes : Préparation et terrassements. Decapage de la terre végétale et terrassements limités au strict nécessaire, le profil topographique existant (faible pente d'environ 2,5 %, amont au Sud, aval au Nord) étant conservé autant que possible. La cote NGF des dalles est fixée à 0,40 m au-dessus de l'altitude de référence de la route des Pinets. Construction des bâtiments. Edification de deux bâtiments à structure métallique, d'un seul niveau (RDC) sur vide sanitaire non aménagé, pour une surface de plancher totale de 2 906 m² (bâtiment A : 1 508 m² ; bâtiment B : 1 398 m²) et une emprise au sol de 2 944 m². Habillage par bardages métalliques et toiture bac acier de teinte claire (pente 3 %). Équipement énergétique. Pose en toiture d'une surface minimale de 883 m² de panneaux solaires photovoltaïques (soit au moins 30 % de l'emprise au sol du projet). Aménagement des espaces extérieurs. Réalisation de la voirie interne et de l'accès à double sens depuis la route des Pinets, des aires de retournement pompiers, et des 59 places de stationnement (dalles alvéolaires perméables ; enrobe pour les 6 places PMR). Réalisation des cheminements piétons en revêtement minéral clair et pose de 7 arceaux à vélos (14 emplacements). Mise en place de l'infrastructure de recharge des véhicules électriques (places équipées et pré-équipées IRVE). Gestion des eaux et raccordements. Réalisation de l'ouvrage d'infiltration (noue d'infiltration paysagère) assurant la gestion des eaux pluviales à la parcelle.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le terrain d'assiette étant nu (aucune construction, aucun arbre ni clôture présents sur le terrain), le projet ne comporte aucun travail de demolition préalable. La phase travaux comprend les opérations suivantes : Préparation et terrassements. Decapage de la terre végétale et terrassements limités au strict nécessaire, le profil topographique existant (faible pente d'environ 2,5 %, amont au Sud, aval au Nord) étant conservé autant que possible. La cote NGF des dalles est fixée à 0,40 m au-dessus de l'altitude de référence de la route des Pinets. Construction des bâtiments. Edification de deux bâtiments à structure métallique, d'un seul niveau (RDC) sur vide sanitaire non aménagé, pour une surface de plancher totale de 2 906 m² (bâtiment A : 1 508 m² ; bâtiment B : 1 398 m²) et une emprise au sol de 2 944 m². Habillage par bardages métalliques et toiture bac acier de teinte claire (pente 3 %). Équipement énergétique. Pose en toiture d'une surface minimale de 883 m² de panneaux solaires photovoltaïques (soit au moins 30 % de l'emprise au sol du projet). Aménagement des espaces extérieurs. Réalisation de la voirie interne et de l'accès à double sens depuis la route des Pinets, des aires de retournement pompiers, et des 59 places de stationnement (dalles alvéolaires perméables ; enrobe pour les 6 places PMR). Réalisation des cheminements piétons en revêtement minéral clair et pose de 7 arceaux à vélos (14 emplacements). Mise en place de l'infrastructure de recharge des véhicules électriques (places équipées et pré-équipées IRVE). Gestion des eaux et raccordements. Réalisation de l'ouvrage d'infiltration (noue d'infiltration paysagère) assurant la gestion des eaux pluviales à la parcelle. Raccordement des

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire (2 bâtiments tertiaires) ; examen au cas par cas (rubrique 41 a, art. R.122-2 code env.) ; déclaration loi sur l'eau (art. L.214-1 et s.) pour la gestion des eaux pluviales.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Terrain 9 085 m2 (zone 1AUyc). 2 batiments tertiaires, SDP 2 906 m2, emprise 2 944 m2 (inf a 33%), Surface de vente inf a 500 m2. 59 places (6 PMR). Pleine terre 3 554 m2(39%). Gestion EP par noue d'infiltration.	(9085, m2)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E Lat. : °N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° Lat. : °

Point de d'arrivée : Long. : ° Lat. : °

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de Chatuzange-le-Goubet en vigueur. Terrain en secteur 1AUyc (zone a urbaniser a dominante economique, surface de vente inferieure ou egale a 500 m²). Projet soumis a l'OAP n° 2 (frange neuvegerce) dont il respecte les prescriptions

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Oui, partiellement. Le terrain d'assiette (9 085 m²), actuellement non bâti, est classé en zone à urbaniser à dominante économique (secteur 1AUyc) au PLU de Chatuzange-le-Goubet approuvé le 26 juin 2023. Le projet consomme donc un espace déjà destiné à l'urbanisation par le document d'urbanisme en vigueur, en continuité immédiate du tissu urbain existant (secteur
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Oui. Le projet, a vocation tertiaire, commerciale et artisanale, genere des déplacements lies a la clientele, au personnel et aux livraisons. Ce trafic reste modere au regard de la taille de l'operation (surface de vente inferieure a 500 m², deux batiments tertiaires). Le projet a ete concu pour maitriser ces déplacements : l'acces vehicules unique est cree sur la route des Pinets, voie au trafic plus faible, et non directement sur la RD 149, afin
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Oui, de maniere limitee. En phase travaux, le chantier genere un bruit temporaire lie aux engins et aux operations de construction, limite aux horaires de travail reglementaires et encadre par les dispositions habituelles
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Oui, de maniere limitee. Le projet comporte un eclaireage exterieur destine a la securite des acces, de la voirie interne et des aires de stationnement, ainsi qu'une signalétique commerciale liee aux activites. Ces
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	Architectural / monuments historiques : le terrain, situé en zone d'activités (secteur 1AUyc), n'est concerné par aucun périmètre de protection de monument historique. Paysager : le projet fait l'objet d'un traitement paysager soigné conforme à l'OAP n° 2, avec des franges de transition plantées (avec la zone agricole et le long de la RD 149), 23 arbres de hautes tiges d'essences locales et 20 % du terrain en pleine terre, assurant une insertion
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Oui. Le projet modifie l'usage du sol du terrain d'assiette, en le faisant passer d'un état non bâti à un usage bâti à vocation économique (activités tertiaires, commerce, artisanat). Cette modification est toutefois pleinement anticipée et encadrée par le document d'urbanisme en vigueur : le terrain est classé en secteur 1AUyc, zone à urbaniser à dominante économique, au PLU de

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des éléments renseignés dans le présent formulaire, le maître d'ouvrage estime que le projet ne nécessite pas la réalisation d'une évaluation environnementale et devrait en être dispensé, pour les raisons suivantes : Un projet de dimension modérée, sur un terrain sans enjeu écologique. L'opération porte sur deux bâtiments tertiaires (2 906 m² de surface de plancher) sur un terrain de 9 085 m², nu, dépourvu de tout arbre, haie, boisement, zone humide ou habitat d'intérêt écologique. Le projet ne relève de l'examen au cas par cas qu'au seul titre de la rubrique 41 a) (aire de stationnement de plus de 50 places), et se situe très en deca des seuils des autres rubriques de la nomenclature. Un projet conforme à un document d'urbanisme récent et déjà évalué. Le terrain est classé en secteur 1AUyc du PLU de Chatuzange-le-Goubet

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)